

**ACCORD D'ADHESION À L'ENGAGEMENT DES CHEFS TRADITIONNELS POUR
LA PREVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES LE LONG DE LA RIVIERE
KOMADOUGOU, AUTOUR DU BASSIN DU LAC TCHAD ET DES CUVETTES
OASIENNES DE LA REGION DE DIFFA**

**ACCORD D'ADHESION À L'ENGAGEMENT DES CHEFS TRADITIONNELS POUR LA PREVENTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES LE LONG DE LA RIVIERE KOMADOUGOU, AUTOUR DU BASSIN DU LAC
TCHAD ET DES CUVETTES OASIENNES DE LA REGION DE DIFFA**

Septembre 2020

Préambule

Nous, leaders des communautés d'éleveurs peuls Bokolodji et Ouda, grands transhumants; signataires du présent accord d'adhésion ;

Conscients que les tensions entre agriculteurs et éleveurs ont souvent concerné nos communautés le long de la rivière Komadougou et autour du bassin du lac Tchad, au Niger et au Nigeria ;

Conscients que le partage des ressources naturelles est source de tensions entre les agriculteurs et les éleveurs de nos communautés respectives dans notre parcours de transhumance ;

Ayant pris connaissance de l'Engagement des chefs traditionnels pour la prévention des conflits communautaires le long de la rivière Komadougou, autour du bassin du lac Tchad et des cuvettes oasiennes de la région de Diffa; signé le 12 septembre 2019 à Diffa; et constaté les dynamiques d'apaisement intercommunautaire depuis;

Satisfaits d'avoir été consultés et soucieux de renforcer la dynamique de dialogue pour la paix dans la sous-région, notamment le long de la rivière Komadougou et le bassin du lac Tchad;

Déterminés à œuvrer pour pacifier la cohabitation avec les autres communautés rurales en acceptant la médiation facilitée par le comité de suivi de l'Engagement de 2019 et le Centre pour le dialogue humanitaire (HD);

Réunis lors du forum régional de Diffa et de la rencontre du comité bilatéral de suivi des engagements entre l'Etat du Borno et la région de Diffa, soutenus par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) ;

Décidons de ce qui suit :

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Nous adhérons à l'engagement des chefs traditionnels pour la prévention des conflits communautaires le long de la rivière Komadougou, autour du bassin du lac Tchad et des cuvettes oasiennes de la région de Diffa, signé le 12 septembre 2019 à Diffa, en vue de contribuer à apaiser les tensions entre les communautés que nous représentons et les autres communautés d'agriculteurs ou d'éleveurs sédentaires, partout dans nos zones de transhumance au Niger et au Nigeria.

Article 2: Nous souscrivons également aux résolutions et engagements pris le 11 février 2020 à Diffa par les délégations de Borno (Nigeria) et de Diffa (Niger) en vue de prévenir les conflits dans la zone transfrontalière de la rivière Komadougou.

Chapitre II : Recommandations/Attentes

Article 3: Toutefois, nous demandons aux Etats de la région (Niger, Nigeria) ainsi qu'aux autres communautés sœurs de la zone de la rivière Komadougou et du bassin du lac Tchad de :

- a) Reconnaître nos droits à la mobilité ;
- b) Baliser les couloirs de passage et dégager les airs de repos dans les zones agricoles ;
- c) Eviter les « champs de paille » au bord de la rivière Komadougou ;

ACCORD D'ADHESION À L'ENGAGEMENT DES CHEFS TRADITIONNELS POUR LA PREVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES LE LONG DE LA RIVIERE KOMADOUGOU, AUTOUR DU BASSIN DU LAC TCHAD ET DES CUVETTES OASIENNES DE LA REGION DE DIFFA

Septembre 2020

- d) Arrêter de stigmatiser nos communautés, citées souvent à tort comme les auteurs de violence ;
- e) Appuyer les missions de sensibilisation auprès de nos communautés sur l'ensemble des textes régissant le foncier rural et les protocoles de la sous-région sur la transhumance ;
- f) Faire respecter les clauses issues de ces engagements en acceptant les différentes recommandations formulées par le comité de suivi et lors du forum régional de Diffa ;
- g) Continuer à soutenir le dialogue permanent entre agriculteurs et éleveurs dans cette zone pour éviter les violences intercommunautaires.

Chapitre III: Suivi de la mise en œuvre de l'engagement additionnel

Article 4 : A compter de la date de la signature du présent accord d'adhésion, nous formulons la demande d'intégrer, à travers nos représentants, le Comité de suivi de l'Engagement des chefs traditionnels de Diffa et le comité bilatéral en charge du suivi de la mise en œuvre des résolutions et engagements pris par les délégations de Borno et Diffa pour la prévention des conflits au bord de la rivière Komadougou.

Article 5 : A cette fin, sa composition est révisée et quatre (4) membres supplémentaires intégreront le Comité de suivi. Il s'agit de: Lamido Bouda Adjia ; Ardo Sani ousmane; Lamido Elh Issa Oumarou ; Ardo Choumo Alhadji Djangno, Maina Saidou Lamido Hoga.

Chapitre IV : Dispositions finales

Article 6 : Le présent accord devient, à compter de ce jour, partie intégrante de l'Engagement des chefs traditionnels pour la prévention des conflits communautaires le long de la rivière Komadougou, autour du bassin du lac Tchad et des cuvettes oasiennes de la région de Diffa; signé le 12 septembre 2019 à Diffa.

Fait à Diffa le 26 Septembre 2020

Signataires de l'Addendum

Pour la communauté Bokolodji

Lamido Bouda Adjia



Ardo Sani Ousmane



Pour la communauté Ouda

Lamido Elh Issa Oumarou,



Ardo Choumo Alhadji Djangno



Maina Saidou Lamido Hoga



Pour les membres du comité de suivi de l'engagement des chefs traditionnels de Diffa



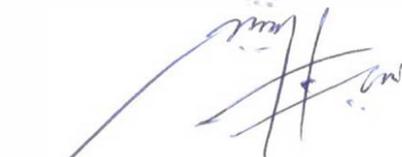
Honorable Lamido Boukar Mani Orthe

Pour les membres du comité de suivi des résolutions et engagements pris par les délégations de Borno (Nigeria) et Diffa (Niger) en vue de prévenir les conflits dans la zone transfrontalière de la Komadougou



Honorable Zanna Gangaran Ali Yirima

Le Représentant de l'Etat de Borno



Honorable Ousmane Lawan Marouma

Le Gouverneur de la Région de Diffa



The stamp is circular and contains the following text: 'République du Niger' at the top, 'Ministère de l'Intérieur' on the left, 'Région de Diffa' at the bottom, and 'Le Gouverneur' in the center. The signature 'Issa Lemine' is written across the stamp.